



9800/21

(OR. en)

PRESSE 17
PR CO 17

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3803^e session du Conseil

Affaires économiques et financières

Luxembourg, le 18 juin 2021

Président **João Leão**
Ministre des Finances du Portugal

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	4
Mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience.....	4
Recommandation au titre de la procédure concernant les déficits excessifs (mise en œuvre du PSC).....	4
Recommandations concernant les programmes de stabilité ou de convergence actualisés.....	5
Renforcement de l'union bancaire.....	5
Taux de TVA	6
Exonération de la TVA pour les importations et d'autres opérations d'intérêt général de l'Union.....	6
Conclusions sur les défis posés par le vieillissement en matière de viabilité des finances publiques	7
Propositions législatives sur les services financiers en cours d'examen	7
Réunions internationales.....	7
DIVERS	8
– Réexamen de la directive Solvabilité II.....	8
– Rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur l'intégration de la dimension de genre dans le budget de l'UE	8

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS**AUTRES POINTS APPROUVÉS***AFFAIRES ÉTRANGÈRES**AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES*

- Règlement relatif aux contingents pour certains produits agricoles et industriels..... 9
- Règlement relatif aux suspensions applicables à certains produits agricoles et industriels..... 9
- Réformer l'Organisation mondiale des douanes 9
- Rapport sur les questions fiscales adressé au Conseil européen..... 10
- Code de conduite (fiscalité des entreprises): rapport au Conseil et conclusions 10

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Règlement sur le statut du Médiateur européen..... 10
- Conseil de stabilisation et d'association UE-Bosnie-Herzégovine 10
- Décision du Conseil nouvelle liste des instances préparatoires..... 11

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

- Restrictions en matière de déplacements..... 11

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

- Politique en matière de propriété intellectuelle 12
- Dispositions applicables à certains engins pour faire face aux effets de la crise liée à la COVID-19..... 12

TRANSPORTS

- Aviation - Accord de location avec équipage..... 12

AGRICULTURE

- Conférence ministérielle UA-UE sur l'agriculture..... 12

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience

Les ministres ont fait le point sur la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience.

La Commission a exposé l'état d'avancement des travaux concernant l'évaluation des plans pour la reprise et la résilience (PRR) présentés jusqu'à présent. Au 15 juin, 23 plans nationaux avaient été soumis à la Commission. Au 18 juin, la Commission avait approuvé 5 plans nationaux pour la reprise et la résilience.

[Feu vert de tous les États membres en faveur des dépenses de relance de l'UE \(communiqué de presse, 31 mai 2021\)](#)

[Un plan de relance pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Recommandation au titre de la procédure concernant les déficits excessifs (mise en œuvre du PSC)

Le Conseil a adopté une recommandation au titre de la procédure concernant les déficits excessifs à l'égard de la Roumanie.

Le 3 avril 2020, le Conseil a adopté une recommandation visant à ce qu'il soit mis un terme à la situation de déficit excessif en Roumanie en 2022 au plus tard.

La recommandation ne constitue plus une base pertinente pour les orientations en matière de politique budgétaire et pour l'évaluation des mesures prises par le gouvernement pour mettre fin à son déficit excessif.

En conséquence, le Conseil a recommandé à la Roumanie de mettre fin à la situation actuelle de déficit excessif en 2024 au plus tard.

[Recommandation de recommandation du Conseil en vue de mettre un terme à la situation de déficit public excessif en Roumanie \(Commission européenne\)](#)

Recommandations concernant les programmes de stabilité ou de convergence actualisés

Le Conseil a adopté les recommandations du Conseil portant avis du Conseil sur les programmes de stabilité ou de convergence pour 2021.

Elles tiennent compte des prévisions du printemps 2021 et du maintien de la clause dérogatoire générale du pacte de stabilité et de croissance en 2022, et abordent l'orientation budgétaire des États membres en termes qualitatifs plutôt que quantitatifs.

Conformément au règlement relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques, le Conseil devrait suivre les recommandations de la Commission ou expliquer publiquement sa position. L'explication prend la forme d'une note "se conformer ou expliquer".

Le Conseil devrait adopter les 27 recommandations et la note "se conformer ou expliquer".

[Programmes nationaux de réforme et programmes de stabilité ou de convergence \(Commission européenne\)](#)

[Stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable \(communication de la Commission\)](#)

Renforcement de l'union bancaire

Le Conseil a pris note du rapport de la présidence sur l'état d'avancement des travaux relatifs au renforcement de l'union bancaire.

Le rapport sur l'état d'avancement des travaux porte sur les dernières évolutions concernant les mesures exposées dans la feuille de route de juin 2016 pour l'achèvement de l'union bancaire.

Ce rapport est conforme au mandat du groupe ad hoc du Conseil sur le renforcement de l'union bancaire et présente le point de vue de la présidence sur les progrès réalisés en ce qui concerne les mesures visant à renforcer l'union bancaire au cours du premier semestre de 2021.

[Prochaines étapes de l'union bancaire: réduction des risques et protection des dépôts \(informations générales\)](#)

[Conclusions du Conseil sur une feuille de route pour l'achèvement de l'union bancaire](#)

Taux de TVA

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur la proposition de directive du Conseil relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

La Commission a présenté sa proposition en 2018. La proposition vise à créer des conditions de concurrence équitables et à accorder aux États membres une plus grande flexibilité dans l'application des taux réduits et nuls de TVA.

Sur la base du rapport de la présidence sur l'état d'avancement des travaux, les ministres ont été invités à fournir de nouvelles orientations sur la voie à suivre.

[Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée \(Commission européenne\)](#)

[Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée \(débat d'orientation\)](#)

Exonération de la TVA pour les importations et d'autres opérations d'intérêt général de l'Union

Les ministres ont tenu un débat d'orientation sur la proposition concernant l'exonération de la TVA pour les importations et d'autres opérations d'intérêt général de l'Union.

La proposition vise à permettre à la Commission et aux agences de l'UE d'acheter plus facilement des biens et des services pour les distribuer gratuitement aux États membres en fonction de leurs besoins urgents. Actuellement, la TVA est due dans tous les États membres où les organes de l'UE font don de biens.

Les ministres ont été invités à fournir de nouvelles orientations sur la voie à suivre.

[Proposition de directive du Conseil en ce qui concerne les exonérations relatives aux importations et à certaines opérations liées à des mesures d'intérêt général prises par l'Union \(Commission européenne\)](#)

[Proposition de directive du Conseil en ce qui concerne les exonérations relatives aux importations et à certaines opérations liées à des mesures d'intérêt général prises par l'Union \(débat d'orientation\)](#)

Conclusions sur les défis posés par le vieillissement en matière de viabilité des finances publiques

Le Conseil a approuvé les conclusions sur le rapport 2021 sur le vieillissement.

Le rapport 2021 sur le vieillissement constitue la réponse au mandat que le Conseil "Affaires économiques et financières" a donné au Comité de politique économique (CPE) en 2018 afin qu'il mette à jour et approfondisse encore ses travaux concernant les projections des dépenses liées au vieillissement, sur la base d'une nouvelle projection démographique d'Eurostat.

[Rapport 2021 sur le vieillissement: projections économiques et budgétaires pour les États membres de l'UE \(2019-2070\) \(Commission européenne\)](#)

[Structure et vieillissement de la population \(Eurostat\)](#)

Propositions législatives sur les services financiers en cours d'examen

La présidence a présenté l'état d'avancement des propositions législatives sur les services financiers.

[Union bancaire \(informations générales\)](#)

[Union des marchés des capitaux \(informations générales\)](#)

[Finance numérique \(informations générales\)](#)

Réunions internationales

La présidence a informé les ministres des préparatifs en vue de la prochaine réunion des ministres des finances du G20 ainsi que des progrès réalisés sur les questions d'actualité internationales.

[Pour en savoir plus sur la présidence italienne du G20 en 2021](#)

DIVERS

Sous le point "Divers", le Conseil a abordé les questions suivantes:

– ***Réexamen de la directive Solvabilité II***

La Commission a présenté, oralement, des informations actualisées sur la préparation de son prochain ensemble de propositions législatives visant à actualiser la directive Solvabilité II.

[Gestion des risques et surveillance des compagnies d'assurance \(Solvabilité 2\) \(Commission européenne\)](#)

– ***Rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur l'intégration de la dimension de genre dans le budget de l'UE***

La délégation suédoise a attiré l'attention sur ce rapport spécial.

[Rapport spécial n° 10/2021 intitulé: "Intégration de la dimension de genre dans le budget de l'UE" \(Cour des comptes\)](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le Conseil a décidé de proroger le mandat de la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya) de deux années supplémentaires, jusqu'au **30 juin 2023**.

[EUBAM Libya: le Conseil proroge le mandat de deux années supplémentaires](#)

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Règlement relatif aux contingents pour certains produits agricoles et industriels

Le 29 avril 2021, la Commission a présenté au Conseil la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1388/2013 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits agricoles et industriels. Le groupe "Union douanière" a examiné la proposition dans un cadre informel et marqué son accord sur le texte. Dans ce contexte, le Comité des représentants permanents a invité le Conseil à adopter, sans débat, lors d'une de ses prochaines sessions, le règlement dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document ST 8609/21.

Règlement relatif aux suspensions applicables à certains produits agricoles et industriels

Le 29 avril 2021, la Commission a présenté au Conseil la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1397/21 portant suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels. Le groupe "Union douanière" a examiné la proposition dans un cadre informel et marqué son accord sur le texte. Dans ce contexte, le Comité des représentants permanents a invité le Conseil à adopter, sans débat, lors d'une de ses prochaines sessions, le règlement dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document ST 8613/21.

Réformer l'Organisation mondiale des douanes

Les ambassadeurs auprès de l'UE ont approuvé la position du Conseil sur la réforme de l'Organisation mondiale des douanes dont le texte figure dans le document 9203/2021 + COR 1.

Le projet d'observations de l'UE intitulées "Vers une modernisation de l'OMD: réformer l'Organisation mondiale des douanes" a été transmis au groupe "Union douanière" le 20 mai 2021. Le projet a été examiné lors de la réunion informelle du groupe "Union douanière" du 27 mai 2021.

Rapport sur les questions fiscales adressé au Conseil européen

Les ambassadeurs auprès de l'UE ont approuvé le rapport ECOFIN sur les questions fiscales.

Le rapport du Conseil donne un aperçu des progrès qui ont été réalisés au sein du Conseil sous la présidence portugaise, ainsi que de l'état d'avancement des dossiers les plus importants en cours de négociation dans le domaine de la fiscalité. Il a été élaboré sur la base des discussions qui ont été menées au sein du groupe à haut niveau sur les questions fiscales qui traite des questions stratégiques en matière de politique fiscale.

Code de conduite (fiscalité des entreprises): rapport au Conseil et conclusions

Les ambassadeurs auprès de l'UE ont approuvé le rapport au Conseil sur le code de conduite dans le domaine de la fiscalité des entreprises. En 2015, le Conseil a déclaré qu'il souhaitait améliorer la visibilité des travaux du groupe "Code de conduite" et a marqué son accord "pour que ses résultats, notamment ses rapports semestriels, soient systématiquement rendus publics". Ce rapport approuvé du groupe "Code de conduite" comprend les travaux menés par le groupe au cours du premier semestre 2021, sous la présidence portugaise du Conseil.

Le Coreper a également approuvé des conclusions du Conseil sur les progrès accomplis par le groupe "Code de conduite" au cours de la présidence portugaise, qui ont été examinées au sein du groupe "Questions fiscales".

AFFAIRES GÉNÉRALES

Règlement sur le statut du Médiateur européen

Le Conseil a donné son accord conformément à l'article 228, paragraphe 4, du TFUE sur le projet de règlement du Parlement européen établissant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du Médiateur (statut du Médiateur européen).

Conseil de stabilisation et d'association UE-Bosnie-Herzégovine

Le Conseil a approuvé la position de l'UE en vue de la réunion du conseil de stabilisation et d'association UE - Bosnie-Herzégovine, qui se tiendra le 13 juillet 2021 à Bruxelles. Il s'agit de la quatrième réunion du conseil de stabilisation et d'association UE - Bosnie-Herzégovine.

Décision du Conseil nouvelle liste des instances préparatoires

Le Conseil a adopté une décision ([9422/21](#)) modifiant la décision 2009/908/UE établissant les mesures d'application de la décision du Conseil européen relative à l'exercice de la présidence du Conseil, et concernant la présidence des instances préparatoires du Conseil.

En février 2021, le Comité des représentants permanents a approuvé une nouvelle liste des instances préparatoires qui devrait s'appliquer à partir du 1^{er} juillet 2021 et a chargé les groupes Antici et Mertens de coordonner l'établissement des mandats de 23 nouveaux groupes de travail, parmi lesquels le groupe "Justice en ligne".

L'approbation du mandat du groupe "Justice en ligne" requiert une modification de la décision 2009/908/UE du Conseil en ce qui concerne la présidence des instances préparatoires du Conseil.

Le 4 juin 2021, le Comité des représentants permanents a approuvé les 23 mandats susvisés. Il a également marqué son accord pour que le texte de la décision du Conseil modifiant la décision 2009/908/UE et concernant la présidence des instances préparatoires du Conseil soit transmis au Conseil, sous réserve de sa mise au point par les juristes-linguistes.

Le Conseil a désormais adopté la décision du Conseil modifiant la décision 2009/908/UE et a décidé de faire publier le texte de la décision du Conseil susmentionnée au Journal officiel.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Restrictions en matière de déplacements

À la suite d'un réexamen au titre de la recommandation concernant la levée progressive des restrictions temporaires appliquées aux déplacements non essentiels vers l'UE, le Conseil a mis à jour la liste des pays, régions administratives spéciales et autres entités et autorités territoriales à l'égard desquels les restrictions en matière de déplacements devraient être levées. Comme indiqué dans la recommandation du Conseil, cette liste continuera de faire l'objet d'un réexamen toutes les deux semaines et sera mise à jour, le cas échéant.

[Le Conseil met à jour la liste des pays, régions administratives spéciales et autres entités et autorités territoriales à l'égard desquels les restrictions en matière de déplacements devraient être levées](#)

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

Politique en matière de propriété intellectuelle

Le 16 juin 2021, le Conseil a approuvé, par voie de procédure écrite, les conclusions du Conseil sur la politique relative à la propriété intellectuelle (PI).

Les conclusions portent sur le rôle de la propriété intellectuelle (PI) dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. Elles mettent en avant l'importance de la PI pour les PME et leur reprise économique, ainsi que pour la transition écologique et numérique. [[9381/21](#)]

Dispositions applicables à certains engins pour faire face aux effets de la crise liée à la COVID-19

Le Conseil a adopté sa position en première lecture relative à un projet de règlement visant des dispositions transitoires applicables à certains engins équipés de moteurs dont la plage de puissance est supérieure ou égale à 56 kW et inférieure à 130 kW ou est supérieure ou égale à 300 kW, pour faire face aux effets de la crise liée à la COVID-19.

Le règlement concerne la prolongation des délais de 2021 figurant dans le règlement (UE) 2016/1628. [[9703/21](#); [8736/19](#), PE-CONS 39/21]

TRANSPORTS

Aviation - Accord de location avec équipage

Le Conseil a adopté une décision relative à la conclusion de l'accord de location avec équipage entre les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, l'Islande et le Royaume de Norvège ([9260/21](#); [11645/1/20 REV 1](#); [10584/19](#); [11100/19](#)).

AGRICULTURE

Conférence ministérielle UA-UE sur l'agriculture

Le Conseil a approuvé des lignes directrices de l'UE en vue de la quatrième conférence ministérielle UA-UE sur l'agriculture. [[9496/21](#)]